

Présentation générale du portail *eduSOFAD*

Les cours offerts dans **eduSOFAD** ont été élaborés en pensant à l'apprenant qui est en situation d'apprentissage individualisé, à distance ou dans un centre de formation.

Trois types d'apprenants peuvent profiter d'**eduSOFAD** :

- les apprenants inscrits en formation à distance auprès d'une commission scolaire;
- les apprenants inscrits dans un établissement d'une commission scolaire;
- les personnes qui souhaitent approfondir un sujet par elles-mêmes sans s'inscrire auprès d'une commission scolaire (apprenants indépendants).

Divers environnements d'apprentissage

Les trois types d'apprenants se distinguent par leur environnement d'apprentissage et par le soutien pédagogique sur lequel ils peuvent compter. Alors que l'apprenant inscrit à distance peut compter sur le soutien d'un tuteur et que l'apprenant inscrit en établissement peut compter sur la présence d'un formateur, l'apprenant indépendant ne profite d'aucun soutien institutionnel.

Dans tous les cas, les cours offerts dans **eduSOFAD** prévoient des interactions avec un contenu multimédia et interactif. Dans certaines situations, l'interaction avec d'autres apprenants ou avec le formateur s'ajoute.

Selon les cours et selon que l'apprenant est inscrit à distance ou en établissement, divers travaux seront transmis électroniquement au tuteur ou au formateur pour correction.

Que l'apprenant soit inscrit à distance ou en établissement, le rôle du tuteur et celui du formateur sont des rôles de facilitateur, de soutien à l'apprentissage.

L'accès aux examens

L'apprenant inscrit à distance et l'apprenant inscrit en établissement ont accès à un examen officiel sous surveillance, une fois leurs apprentissages complétés. En général, l'apprenant indépendant ne prévoit pas se présenter à un examen officiel et l'accès à un tel examen suppose d'autres démarches et d'autres coûts pour cette personne.



La zone **Apprenants** donne les informations requises aux personnes qui envisagent d'utiliser un cours ou un service en ligne de la SOFAD.

Marche à suivre

La personne qui compte utiliser un cours en ligne de la SOFAD crée elle-même son dossier personnel, un espace confidentiel où se trouveront les résultats de ses tests de classement, l'accès à tous ses cours et une messagerie.

Pour se procurer l'accès à un test de classement ou à un cours, la personne peut, au choix, procéder directement en ligne sur **eduSOFAD** ou le demander à son établissement de formation qui en aura fait l'acquisition au préalable.



La zone **Formateurs et tuteurs** du portail **eduSOFAD** fournit des informations d'intérêt pour les personnes qui exercent ces fonctions, surtout si elles envisagent pour la première fois d'adopter un cours ou un service en ligne de la SOFAD.

Modalités de liaison administrateur, formateur, apprenant

Lorsqu'un accès est acquis directement par un apprenant, c'est ce dernier qui identifie son formateur ou son tuteur et la relation informatisée ne s'établit qu'entre l'apprenant et son formateur ou son tuteur. Lorsqu'un accès est acquis par un administrateur, une relation informatisée est établie entre le dossier de l'administrateur, celui du formateur et celui de l'apprenant.

Politique d'accès gratuit

La SOFAD souhaite faciliter la consultation et l'utilisation des cours en ligne par les formateurs et les tuteurs des commissions scolaires. À cette fin, elle prévoit la création d'un dossier pour tout formateur ou tuteur qui en fait la demande par le portail. Cette demande devra être approuvée par la SOFAD qui informera par courriel la personne qui en fait la demande.

Ce dossier du formateur ou du tuteur rend disponibles, gratuitement, divers outils et services :

- l'exploration de divers cours d'intérêt pour le formateur ou le tuteur;
- l'accès direct à la personne responsable du cours à la SOFAD;
- l'accès à la feuille de route de chacun de ses élèves inscrits dans le cours;
- une interface pour faire le suivi de ses élèves qui utilisent le même cours de la SOFAD;
- une messagerie qui facilite la communication avec l'un ou l'ensemble des élèves d'un cours.

Ces services et ces privilèges demeurent accessibles pour une durée limitée. Autrement, il va de soi que le dossier du formateur ou du tuteur demeure accessible tant que des élèves sont effectivement inscrits à l'un ou l'autre de ses cours.



La zone **Administrateurs** du portail **eduSOFAD** rend accessibles les informations pertinentes pour les responsables de la formation, ces personnes chargées de l'acquisition d'accès qui sont ensuite distribués et possiblement vendus aux apprenants.

Création d'un dossier

Lorsqu'un administrateur compte acquérir un ou plusieurs accès, il est d'abord invité à se créer un dossier et à le soumettre à la SOFAD pour approbation. Il peut ensuite utiliser une interface pour acquérir des accès à l'unité ou en quantité, attribuer ces accès à ses élèves et faire le suivi de leur utilisation, assigner un formateur ou un tuteur à chacun des élèves.

Lorsqu'un accès est acquis par un administrateur, une relation est établie entre le dossier de l'administrateur, celui du formateur et celui de l'élève.

Procédure

La création d'un dossier d'administrateur suppose la création d'un compte d'établissement fournissant l'identité des personnes autorisées et les données précisant les modalités de paiement pour l'achat de codes d'accès (directement en ligne ou par facturation). La demande de création d'un compte d'établissement se fait directement en ligne et le tout est confirmé par la SOFAD après étude de la demande. Une fois le compte créé, un ou plusieurs mots de passe sont transmis aux personnes autorisées qui peuvent intervenir dans le compte d'établissement pour acquérir, distribuer des codes d'accès ou en faire le suivi.